



Richelieu Gestion

RICHELIEU SPECIAL

Fonds Commun de Placement - FCP de droit français

Rapport Annuel
au 31 Décembre 2018

Le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI), le Prospectus pour la Suisse, le Règlement ainsi que les rapports annuel et semi-annuel du FCP ainsi que la liste des achats et ventes effectués pour le compte du portefeuille-titres du FCP peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, PARIS, Succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, CH-8002 ZURICH. L'agent payeur en Suisse est BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, PARIS, Succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, CH-8002 ZURICH.

FCP – RICHELIEU SPECIAL

Société de Gestion	RICHELIEU GESTION 1-3-5, Rue Paul Cézanne - 75008 Paris
Dépositaire	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Siège social : 3 Rue d'Antin 75002 PARIS Adresse postale : Grands Moulins de Pantin – 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin
Conservateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Siège social : 3 Rue d'Antin 75002 PARIS Adresse postale : Grands Moulins de Pantin – 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin
Commercialisateur	BANQUE RICHELIEU FRANCE 1-3-5, Rue Paul Cézanne - 75008 Paris
Délégués	Délégation comptable et administrative : EUROPEAN FUND ADMINISTRATION S.A - France 17, rue de la banque - 75002 Paris Succursale de EUROPEAN FUND ADMINISTRATION (Luxembourg)
Commissaire aux comptes	KPMG Audit Tour Egho - 2, Avenue Gambetta - CS 60055 - 92066 Paris La Défense

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

▪ Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année, à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

▪ Objectif de gestion

L'objectif du FCP est de rechercher, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à l'indice Stoxx Europe 50 sur la durée de placement recommandée, par la gestion active d'un portefeuille d'actions (ou titres assimilés éligibles au PEA) principalement émises dans un ou plusieurs pays de l'Union européenne, sélectionnées parmi des sociétés présentant une situation que l'équipe de gestion identifie comme étant « spéciale » (anomalie de valorisation, retournement de cycle, optimisation du bilan, restructuration stratégique, opération financière).

▪ Indicateur de référence

Le FCP a pour indicateur de référence l'indice Stoxx Europe 50 (dividendes nets réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières cotées sur les marchés de l'Union européenne. Les données concernant cet indice sont disponibles sur le site stoxx.com.

▪ Stratégie d'investissement

La stratégie utilisée

La stratégie de ce FCP, repose sur une gestion active et opportuniste visant à sélectionner des actions de sociétés cotées sur les marchés de l'Union européenne présentant une situation que l'équipe de gestion identifie comme étant « spéciale », sur la base d'une étude approfondie de ces sociétés, de leur stratégie, de leur structure financière, de leurs perspectives de rentabilité et de leur valorisation. Notre analyse interne a mis en évidence cinq thématiques caractérisant une situation spéciale :

- Anomalie de valorisation : les sociétés que l'équipe de gestion estime faiblement valorisées par le marché à un moment donné.

FCP – RICHELIEU SPECIAL

- Retournement de cycle : les sociétés dont l'activité a été touchée par un cycle défavorable et pour lesquelles l'équipe de gestion pense qu'un retournement de cycle devrait raisonnablement mener à une amélioration de résultats.
- Optimisation du bilan : les sociétés ayant vocation à utiliser l'excédent de trésorerie afin d'améliorer la création de valeur pour les actionnaires.
- Restructuration stratégique : entreprises identifiées comme pouvant faire l'objet d'arbitrages stratégiques visant à optimiser l'allocation des ressources entre leurs différentes entités afin de maximiser la création de valeur, comme la cession d'une entité ou une accélération des investissements.
- Opération financière : entreprises pouvant faire l'objet d'une offre de rachat (OPA), OPRA, OPE, fusion, scission, cession, etc.

Dans ce cadre, l'équipe de gestion se fonde sur des études réalisées par les intermédiaires financiers (« *brokers* ») sélectionnés par la société de gestion et sur sa propre analyse.

Le FCP expose de 60 % à 100 % de son actif net aux actions de tout pays de l'Union européenne, sans contrainte de capitalisation, ni de secteur.

Le FCP peut exposer jusqu'à 25 % de son actif net aux obligations ou titres de créance émis en euro, faisant partie de la dette publique aussi bien que de la dette privée, et en instruments du marché monétaire. Ces titres n'auront aucune contrainte de notation. Le FCP pourra, en conséquence, exposer son actif aux produits de taux à caractère spéculatif, plus risqués, dits « *high yield* » ou non notés.

Le FCP pourra intervenir sur les contrats financiers (dérivés) pour, principalement, couvrir son actif aux risques actions et/ou de change.

Les actifs

Le FCP investira, pour au minimum 75% de son actif net, dans des titres éligibles au PEA.

Actions

Le FCP est investi à hauteur de 75 % minimum de son actif net en actions ou titres donnant ou pouvant donner accès au capital et aux droits de vote, tels que des bons de souscription, droits de souscription etc., émis par des sociétés de toute taille de capitalisation, et principalement situées dans un ou plusieurs pays de l'Union européenne. Le FCP conservera néanmoins la possibilité d'investir jusqu'à 10% de son actif net en actions ou titres donnant ou pouvant donner accès au capital et aux droits de vote de sociétés situées en dehors de l'Union européenne (y compris au sein des pays émergents).

Titres de créance et instruments du marché monétaire

Dans le but de limiter son exposition aux risques liés aux marchés des actions, le FCP pourra investir jusqu'à 25 % de son actif net dans des obligations ou titres de créance émis en euro, faisant partie de la dette publique aussi bien que de la dette privée, et en instruments du marché monétaire.

Les produits de taux dans lesquels le FCP investira seront d'une durée inférieure à 10 et n'auront aucune contrainte de notation, dans le but d'optimiser les placements. Le FCP pourra, en conséquence, investir jusqu'à 25 % de son actif net en produits de taux à caractère spéculatif, plus risqués, dits « *high yield* » ou non notés.

Le FCP s'autorise, ainsi, à investir sur l'ensemble des catégories d'obligations, notamment :

- obligations à taux fixe ;
- obligations à taux variable ;
- obligations indexées ;
- obligations convertibles, dans la limite de 10 % de son actif net.

Le portefeuille du FCP pourra également comporter des :

- titres de créance négociables, bons du Trésor, titres négociables à court terme émis en euros (anciennement certificats de dépôt et billets de trésorerie) ;
- ECP (Euro Commercial Paper = billet de trésorerie émis en euro par une entité étrangère) ;
- tout autre instrument du marché monétaire répondant aux critères des articles R.214-10 à R.214-12 du Code monétaire et financier.

FCP – RICHELIEU SPECIAL

OPC

Le FCP peut investir à hauteur de 10 % de son actif net en parts ou actions d'autres OPCVM, de toute classification, ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle.

Ces OPC pourront être gérés au sein du groupe d'appartenance de la société de gestion.

Les instruments financiers dérivés

Le FCP pourra investir sur les instruments financiers dérivés de la façon suivante :

Nature des marchés d'intervention :

- réglementés français et étrangers ;
- organisés.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- actions ;
- change.

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture.

Nature des instruments financiers utilisés :

- contrats à terme sur indices actions ou sur actions ;
- options sur indices actions ou sur actions ;
- contrats à terme sur devises.

Le FCP s'interdit expressément d'avoir recours à des contrats d'échange sur rendement global « total return swaps » ou tout autre instrument financier dérivé présentant des caractéristiques similaires.

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- les dérivés sont utilisés dans le cadre d'une couverture générale du portefeuille aux risques actions et change.

Titres intégrant des dérivés

Le FCP pourra investir dans des titres intégrant les dérivés de la façon suivante :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- actions ;
- change.

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture ;
- exposition

Nature des instruments utilisés :

- warrants, EMTN simple, certificats, credit link notes, obligations convertibles, bons de souscription, droits de souscription.

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

- les titres intégrant des dérivés sont utilisés dans le cadre d'une couverture générale du portefeuille aux risques actions et change.
- le FCP pourra s'exposer au risque actions par l'intermédiaire de bons ou droits de souscription et d'obligations convertibles, dans la limite de 10% de son actif net.

FCP – RICHELIEU SPECIAL

Dépôts

Le FCP pourra utiliser les dépôts, dans la limite de 20 % de son actif net, auprès d'un même établissement de crédit afin de pouvoir optimiser la gestion de la trésorerie.

Emprunts d'espèces

Les emprunts en espèces ne peuvent représenter plus de 10 % de l'actif net et servent, de façon exceptionnelle, à assurer une liquidité aux porteurs désirant racheter leurs parts sans pénaliser la gestion globale des actifs.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Le FCP n'est pas autorisé à réaliser ce type d'opération.

▪ Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les risques auxquels le FCP peut être exposé sont, par ordre d'importance :

Un risque de perte en capital : Les investisseurs ne sont pas assurés de récupérer leur capital initialement investi.

Un risque actions : La performance du FCP dépend des titres sur lesquels il est investi, titres dont l'évolution peut être indépendante de celle affichée par les indices de marché. Cependant, en cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Un risque lié à la gestion discrétionnaire : La performance du FCP dépendra des sociétés sélectionnées par la société de gestion. Il existe un risque que la société de gestion ne retienne pas les sociétés les plus performantes.

Un risque lié à la taille de la capitalisation et/ou de l'émission : Le FCP a la possibilité d'investir en actions de petites et moyennes capitalisations, ainsi que sur des émissions de petites tailles. Les volumes d'échanges de ces titres étant plus réduits, les variations à la hausse comme à la baisse peuvent être plus marquées. La valeur du FCP pourrait avoir le même comportement.

Un risque de taux : Le FCP peut être exposé jusqu'à 25 % aux produits de taux. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur de certaines de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Un risque de crédit : Le FCP peut être exposé jusqu'à 25 % aux produits de taux. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, notamment de la dégradation de leur notation par les agences de notation financière, la valeur de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative. Le FCP peut détenir jusqu'à 25 % de produits de taux à caractère spéculatif, plus risqués, dits « *high yield* » et/ou non notés. Historiquement, les produits « *high yield* » ont une probabilité de défaut plus élevée que les produits de taux de qualité « *investment grade* ». La valeur liquidative du FCP pourra donc baisser de manière plus importante et rapide.

Un risque lié à l'utilisation des contrats financiers : L'utilisation de contrats financiers (dérivés) peut entraîner une décorrélation entre l'évolution de la valeur liquidative du FCP et celle des marchés actions, à la hausse comme à la baisse. Aucune surexposition de l'actif net du FCP n'est autorisée.

Un risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie, la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, pendant la durée de vie du FCP, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

FCP – RICHELIEU SPECIAL

Un risque de change : Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise du FCP, à savoir l'euro. La variation d'une devise pourrait ainsi entraîner une perte de change qui impacterait à la baisse la valeur liquidative du fonds. L'exposition au risque de change pour des devises autres que celles de l'Union européenne sera accessoire.

Un risque lié aux marchés émergents : Ce risque est accessoire. Outre les risques propres à chacune des sociétés émettrices, d'autres risques peuvent exister sur ces marchés. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance de certains de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. L'évolution des cours de ces titres peut, en conséquence, varier très fortement et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Un risque lié à l'investissement en obligations convertibles : Ce risque est accessoire. La valeur de ces obligations est fonction de l'évolution des taux d'intérêts, du cours de l'action sous-jacente, ainsi que du prix du dérivé intégré dans l'obligation. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

- **Garantie ou protection**

Néant

- **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type**

Souscripteurs concernés

La qualité des souscripteurs diffère selon les catégories de parts proposées par le FCP. Ainsi, les parts R sont accessibles à tout souscripteur, alors que les parts I sont réservées plus particulièrement aux investisseurs institutionnels.

Profil de l'investisseur type

Le FCP s'adresse à tout type de souscripteur, personnes physiques (souhaitant, notamment, investir dans le cadre d'un PEA), personnes morales ou investisseurs institutionnels, en mesure d'assumer une perte liée à leurs investissements et souhaitant principalement s'exposer aux marchés actions, dans le cadre d'une stratégie d'investissement à long terme.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il s'agit de tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement longue, mais également de son souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un investissement défensif.

Dans tous les cas, il est fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPCVM.

Le FCP peut servir de support à des contrats d'assurance-vie en unités de comptes. Le FCP peut également servir de support à des OPCVM gérés par Richelieu Gestion.

Les parts du FCP n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, « l'Act de 1933 »), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les parts ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après « U.S. Person », tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Regulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 (Part 230 - Paragraphe 230-902)¹ adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés, « Securities and Exchange Commission » ou « SEC »), sauf si (i) un enregistrement des parts était effectué ou (ii) une exemption était applicable avec le consentement préalable de la société de gestion du FCP.

Le FCP n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une « U.S. Person » peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion du FCP. Les

¹ La définition des « U.S Persons » est disponible à l'adresse suivante : <http://www.sec.gov/about/laws/secrulesregs.htm>. La traduction non officielle française est disponible sur notre site à l'adresse suivante : www.richelieugestion.com.

FCP – RICHELIEU SPECIAL

personnes désirant acquérir ou souscrire des parts auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des « U.S. Persons ».

La société de gestion du FCP a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention de parts par une « U.S. Person » et ainsi opérer le rachat forcé des parts détenues, ou (ii) au transfert de parts à une « U.S. Person ». Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion du FCP, faire subir un dommage au FCP qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi.

L'offre de parts n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout Porteur de parts doit informer immédiatement la société de gestion du FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout Porteur de parts devenant « U.S. Person » ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ». La société de gestion du FCP se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute part détenue directement ou indirectement, par une « U.S. Person », ou si la détention de parts par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du FCP.

Durée de placement minimum recommandée : supérieure à 5 ans.

Changements intervenus au cours de l'exercice :

Modifications affectant la société de gestion de l'OPC : le 10 juillet 2018, changement de dénomination de la SGP et modification de son actionnariat indirect.

Modification affectant l'OPCVM : le 10 juillet 2018, changement de dénomination de l'OPCVM (suppression de « KBL »)

Changement de valorisateur : de BNP à EFA

Changement à intervenir :

Le 2 janvier 2019 : Modification de méthode de calcul des frais de gestion désormais basée sur l'actif net jour au lieu de l'actif net de la veille.

Les informations concernant l'OPCVM sont disponibles :

- Dans les locaux de RICHELIEU GESTION – 1-3-5 Rue Paul Cézanne – 75008 Paris, notamment, concernant les rapports périodiques réglementaires.
- sur le site Internet : www.richelieugestion.com, notamment, concernant la valeur liquidative et le prospectus.

RAPPORT DE GESTION AU 31.12.2018

Contexte 2018

FCP – RICHELIEU SPECIAL

2017 a marqué le retour à la croissance à deux chiffres des bénéfiques par actions en Europe, une première depuis la crise 2008/09. Malheureusement, les entreprises européennes n'ont pas confirmé ce solide rythme en 2018, affichant certes de la croissance mais en moindre progression par rapport à 2017. Il faut dire que les chocs exogènes ont été nombreux au cours de l'année. Parmi les plus marquants, citons la guerre commerciale initiée par le président américain à l'encontre de la Chine, la montée en puissance des mouvements populistes, la hausse puis la baisse du pétrole ou encore la politique de resserrement monétaire de la Fed et celle à venir de la BCE. Tous ces phénomènes ont détérioré la visibilité sur les marchés financiers et ont réintroduit la notion de volatilité à partir de la seconde partie de l'année. Face à ce nouveau paradigme, les investisseurs ont réajusté leur appréciation des risques et ajusté la valorisation des actifs risqués en conséquence. Dans ce contexte, le Stoxx 50 dividendes réinvestis a reculé 10.2% en 2018.

Politique de l'OPCVM :

Richelieu Spécial est un fonds de stock picking, investi dans les sociétés de moyenne et grande capitalisation boursière en Europe. Sa thématique d'investissement porte sur les opérations « spéciales », articulées autour de cinq thèmes : 1) l'anomalie de valorisation, 2) le retournement de cycle, 3) l'utilisation du cash, 4) les restructurations stratégiques et 5) les cibles d'OPA. Chaque valeur composant le portefeuille répond à au moins deux des cinq thèmes cités précédemment.

En 2018, Richelieu Spécial a reculé de 15.66% pour la part R et 14.65% pour la part I, sous performant son indice de référence, le Stoxx50. *Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPCVM.*

Les opérations financières ont été moins nombreuses qu'en 2017. Le fonds compte une seule OPA, celle de Shire racheté par le géant japonais Takeda. Il n'est donc pas surprenant que Shire soit le meilleur contributeur de performance du fonds en 2018. Parmi les autres thématiques porteuses, Richelieu Spécial a bénéficié de son positionnement défensif et notamment à travers les valeurs de la santé, à l'image de Novartis, Smith & Nephew, UCB ou encore Korian. Enfin, notre exposition aux valeurs de consommation discrétionnaire a été bénéfique au fonds à l'image des belles performances affichées par Croda, Kering, Hermès, L'Oréal ou encore Puma. Ces facteurs positifs n'ont pas été suffisant pour compenser la pression baissière du marché. Au-delà de l'impact marché, le fonds a été pénalisé par la déroute du secteur automobile (Faurecia et Continental) et du secteur de la construction (Saint-Gobain). BAT et Iliad sont à ajouter à la liste des détracteurs de performance en 2018.

Compte tenu des écarts de valorisation observés entre les titres « croissance » et « value » à la fin de l'été, le fonds a pris un biais « value » plus marqué à partir de septembre et a renforcé son exposition aux valeurs défensives tout au long du 4^{ème} trimestre compte tenu de la dégradation des conditions de marché.

Le taux de rotation du fonds a été de 38% en 2018. Au cours de l'année, nous avons introduit sept nouvelles valeurs respectant la thématique « spéciale ». Il s'agit de Continental (automobile), CNH Industrial (biens industriels), Deutsche Post (transport & logistique), Nestlé (agroalimentaire), Tenaris (pétrole), ThyssenKrupp (biens industriels) et Worldline (technologie). En contrepartie, sept valeurs sont sorties du portefeuille. Il s'agit de A.P Moller Maersk (transport & logistique), Dufry (distribution), HeidelbergCiment (matériaux de construction), L'Oréal (biens de consommation), Reckitt Benckiser (biens de consommation), Suez (services aux collectivités) et Vodafone (telecom).

Au 31 décembre 2018, les actifs éligibles au PEA représentaient 83,57% de l'OPCVM.

Perspectives :

Les conditions de marché se sont détériorées tout au long du 4^{ème} trimestre 2018. Ralentissement des indicateurs macroéconomiques et chocs exogènes à répétition ont réduit la visibilité à minima. La seule certitude est que l'incertitude domine pour le début d'année 2019. Il est difficile de faire des projections pour l'ensemble de l'année tellement les paramètres en mouvance sont nombreux et leurs issues incertaines. Par exemple, s'il est évident que les indicateurs macroéconomiques ralentissent il n'y a pas pour autant de signes tangibles annonciateurs de récession. Pourtant, la récession est un scénario que nous ne pouvons pas catégoriquement écarter car la crise de confiance que traverse actuellement le monde peut avoir des conséquences auto-réalisatrices et impacter les décisions d'investissement des entreprises et de consommations des ménages, menant alors à une récession. Dans ce contexte, Richelieu Spécial débute l'année avec un positionnement à dominance défensif et une large poche de liquidités qui nous permettra de

FCP – RICHELIEU SPECIAL

saisir des opportunités sur des valeurs trop lourdement sanctionnées. Agilité et réactivité seront les maîtres mots en 2019 !

DEONTOLOGIE

FCP – RICHELIEU SPECIAL

- Conformément aux dispositions de l'article 47 du règlement de déontologie des OPCVM et de la gestion sous mandat de l'AFG (Partie : Dispositions), nous vous informons que nous sommes susceptibles d'effectuer des opérations sur les OPC de la société RICHELIEU GESTION ou de son groupe.
- Processus de suivi et de sélection des intermédiaires financiers (Article 321-114 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers - AMF).
- L'ensemble des transactions effectuées pour le compte de l'OPC sont réalisées avec des intermédiaires (brokers) sélectionnés par un comité comprenant notamment les gérants, les transmetteurs d'ordres et le middle office. Des critères objectifs permettent d'établir une notation pour chaque intermédiaire.
- La politique de meilleure exécution est mise à disposition sur notre site internet.
- Les frais d'intermédiation pour l'année 2018 ayant représenté un montant supérieur à 500 000 €, Richelieu Gestion a établi un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation conformément aux dispositions de l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF. Ce compte rendu est disponible sur le site Internet de la société de gestion.
- Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :
Richelieu Gestion n'intègre pas de façon systématique et simultanée les critères liés à l'Environnement, au Social et à la qualité de Gouvernance dans ses choix d'investissement.
Toutefois, la société de gestion est attentive à ces sujets lors de ses analyses lorsque l'information est disponible et pertinente.

La société de gestion participe notamment au contrôle de la gouvernance des sociétés sélectionnées par l'étude des résolutions présentées aux assemblées. À ce titre, elle met à disposition sa politique et établit annuellement un rapport sur l'exercice de ses droits de vote qui sont disponibles sur son site internet.
- L'OPC n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille.
- Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR :
L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos à fin décembre 2018.
- Calcul du risque global : Le risque global du FCP est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement
- Politique de rémunération:

La politique de rémunération de Richelieu Gestion est conforme à la Directive 2014/91/EU du 23 juillet 2014, dite « OPCVM 5 » portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM).

Elle est consultable sur notre site internet www.richelieugestion.com

Montants des rémunérations versées en 2018 :

- Rémunération fixe brute 2018 pour l'ensemble des collaborateurs de la SGP : 1 226 637 €
 - o Dont 1 024 090 € pour les preneurs de risques significatifs (MRT)
- Bonus brut versé en 2018 au titre de 2017 : 130 300 €
 - o Dont 122 300 € versés aux preneurs de risques significatifs (MRT). L'intégralité du bonus a été versé, il n'y a pas de partie différée (application du principe de proportionnalité).
- Bonus brut différé versé en 2018 (prime attribuée en 2014 au titre de 2013, dernier versement d'une partie différée en 2018) : 3 823 €

FCP – RICHELIEU SPECIAL

BILAN ACTIF AU 31/12/2018 EN EUR

	31/12/2018	29/12/2017
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	91 333 420,63	133 583 105,60
Actions et valeurs assimilées	82 149 502,63	123 119 302,61
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	82 149 502,63	123 119 302,61
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	0,00	0,00
<i>Autres titres de créances</i>	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	9 183 918,00	10 463 802,99
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	9 183 918,00	10 463 802,99
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	54 346,04	104 668,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	54 346,04	104 668,00
Comptes financiers	7 376 831,35	8 584 018,36
Liquidités	7 376 831,35	8 584 018,36
Total de l'actif	98 764 598,02	142 271 791,96

FCP – RICHELIEU SPECIAL

BILAN PASSIF AU 31/12/2018 EN EUR

	31/12/2018	29/12/2017
Capitaux propres		
Capital	91 728 608,71	126 345 132,78
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	6 939 558,19	15 926 290,67
Résultat de l'exercice (a, b)	-100 319,97	-646 435,15
Total des capitaux propres	98 567 846,93	141 624 988,30
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	196 751,09	646 803,66
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	196 751,09	646 803,66
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	98 764 598,02	142 271 791,96

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

FCP – RICHELIEU SPECIAL

HORS-BILAN AU 31/12/2018 EN EUR

	31/12/2018	29/12/2017
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

FCP – RICHELIEU SPECIAL

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2018 EN EUR

	31/12/2018	29/12/2017
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 738 143,50	2 483 767,37
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	2 738 143,50	2 483 767,37
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	14 087,19	13 243,40
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	14 087,19	13 243,40
Résultat sur opérations financières (I - II)	2 724 056,31	2 470 523,97
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	2 805 511,26	3 121 468,93
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-81 454,95	650 944,96
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-18 865,02	-4 509,81
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-100 319,97	-646 435,15

FCP – RICHELIEU SPECIAL

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n°2014-01, modifié.

I. REGLES D'ÉVALUATION DE L'ACTIF

Le FCP s'est conformé aux règles et méthodes comptables prescrites par la réglementation en vigueur et a adopté le plan comptable relatif aux OPCVM.

▪ Règles d'évaluation

Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé

Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé sont évaluées au prix du marché en fin de séance, selon les principes suivants :

- les actions et valeurs assimilées sont valorisées sur la base du cours de clôture. Sur les places de cotation hors Europe, ces instruments sont valorisés au dernier cours de clôture disponible.
- les obligations et BTAN ou BTF dont la maturité est supérieure à 3 mois sont valorisés sur la base de cours de contributeurs de référence.
- les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont valorisées au dernier cours de clôture connu.

Par dérogation aux règles ci-dessus, les valeurs mobilières dont le cours ne reflète pas la valeur probable de négociation peuvent être évaluées sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Commissaire aux comptes, à l'occasion de ses contrôles.

Instruments financiers non négociés sur un marché réglementé

Les instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé sont évalués, sous la responsabilité de la société de gestion, à leur valeur probable de négociation. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Commissaire aux comptes, à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Titres de créance négociables (T.C.N) et assimilés : (i) Les T.C.N (hors BTAN et BTF) dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est supérieure à 3 mois, sont évalués au prix de marché, s'il est disponible. Dans le cas contraire, ils sont évalués, par référence à la courbe SWAP EONIA à laquelle est superposée une marge représentative des caractéristiques du titre et de l'émetteur. (ii) Les T.C.N (y compris BTAN ou BTF) dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à 3 mois, sont évalués selon une méthode linéaire jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché.
- Parts ou actions d'OPC : Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à leur dernière valeur liquidative connue, certains OPC pouvant, le cas échéant, être évalués, sur la base d'estimations disponibles, sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.
- Instruments libellés en devises : Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPCVM, sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.
- Les "Asset Swaps" : En cas d'échange financier adossé, l'ensemble, composé du titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, fait l'objet d'une évaluation globale. Les "Asset swaps" d'une durée inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés linéairement. Les "Asset swaps" d'une durée résiduelle supérieure à 3 mois sont valorisés au prix de marché sur la base de spreads indiqués par les teneurs de marché. En l'absence de teneur de marché, les spreads seront récupérés par tous moyens auprès des contributeurs disponibles.
- Les Swaps : Les swaps d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés linéairement. Les swaps d'une durée restant à courir supérieure à 3 mois sont valorisés à la valeur actuelle.

FCP – RICHELIEU SPECIAL

- Les instruments financiers à terme, ferme ou conditionnel : Les positions ouvertes en instruments à terme ferme et conditionnel négociés sur des marchés réglementés et organisés sont valorisées au cours de compensation du jour, frais exclus. Pour les changes à terme, les devises en engagement sont évaluées au cours du jour en prenant en compte le report/déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.
- Acquisitions et cessions temporaires de titres : Ces opérations sont évaluées sur la base des conditions contractuelles.
- Dépôts : Les dépôts à terme rémunérés sont évalués sur la base des conditions contractuelles.

▪ **Méthodes de comptabilisation**

Devise de comptabilité

Euro

Enregistrement des éléments d'actifs

Les comptes relatifs au portefeuille titres sont tenus par référence aux coûts historiques.
Les entrées et cessions de titres sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition en frais inclus.

Comptabilisation des revenus

L'OPCVM comptabilise ses revenus selon la méthode des coupons courus inclus.

Description des engagements hors bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors bilan pour leur valeur de marché (quantité x nominal x cours).

Les contrats à terme conditionnel sont évalués en équivalent sous-jacent, en fonction du delta et, éventuellement, du cours de change.

FCP – RICHELIEU SPECIAL

II. FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse, etc.) et la commission de mouvement qui peut être prélevée sur le fonds et perçue, notamment, par le dépositaire et la société de gestion, en fonction d'une clef de répartition.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux maximum (TTC)
Frais de gestion financière de la société de gestion et frais administratifs externes à cette dernière	Actif net, déduction faite des parts ou actions d'OPCVM gérés par Richelieu Gestion ou par une entité de son groupe d'appartenance.	Parts R : 2,39 % Parts I : 1,20 %
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Actions : 0,35 % Obligations convertibles et obligations remboursables en actions : 0,30 % Autres obligations : 0,012 % Produits monétaires, TCN (EMTN et titres négociables à moyen terme compris) : en deçà 5 millions € inclus : 0 € ; entre 5 et 10 millions € inclus : 120 € ; Au-delà de 10 millions € : 200€ Produits dérivés, OST et OPCVM : 0 €
Commissions de mouvement perçues par le dépositaire		Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Pour toute information complémentaire, les porteurs de parts peuvent se reporter au rapport annuel de l'OPCVM.

III. INDICATION DE LA NATURE DES ERREURS CORRIGÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Néant.

IV. INDICATION DES DROITS ET CONDITIONS ATTACHÉS À CHAQUE CATÉGORIE D'ACTIONS

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du fonds majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

1° le résultat net de l'exercice augmenté des reports à nouveau et majoré ou diminué du solde des comptes de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos ;

2° les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année, à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

FCP – RICHELIEU SPECIAL

1. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2018 EN EUR

	31/12/2018	29/12/2017
Actif net en début d'exercice	141 624 988,30	131 525 441,13
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	18 340 119,58	22 392 509,81
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-42 088 548,22	-31 251 384,87
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	8 792 412,69	18 264 717,30
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 709 453,34	-972 717,41
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	0,00	0,00
Différences de change	-2 136 363,61	-965 900,54
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-23 173 853,46	3 283 267,84
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	-738 377,51	22 435 475,95
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	22 435 475,95	-19 152 208,11
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-81 454,95	-650 944,96
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments (*)	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	98 567 846,93	141 624 988,30

(*) Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPCVM (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

FCP – RICHELIEU SPECIAL

2. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

2.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Désignation des valeurs	Montant	%
Actif			
	Obligations et valeurs assimilées		
	Total Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
	Titres de créances		
	Total Titres de créances	0,00	0,00
Total Actif		0,00	0,00
Passif			
	Opérations de cession sur instruments financiers		
	Total Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Total Passif		0,00	0,00
Hors-bilan			
	Opérations de couverture		
	Total Opérations de couverture	0,00	0,00
	Autres opérations		
	Total Autres opérations	0,00	0,00
Total Hors-bilan		0,00	0,00

FCP – RICHELIEU SPECIAL

2.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers							7 376 831,35	7,48
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

2.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	0 - 3 mois]	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	7 376 831,35	7,48								
Passif										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
Hors-bilan										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

FCP – RICHELIEU SPECIAL

2.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devises Autres	%
	GBP	GBP	CHF	CHF	DKK	DKK		
Actif								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	11 079 686,88	11,24	8 793 205,76	8,93	2 395 752,49	2,43		
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Contrats financiers								
Créances	54 346,04	0,06						
Comptes financiers								
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Contrats financiers								
Dettes								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

2.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2018
Total des créances	Coupons et dividendes	54 346,04
		54 346,04
Total des dettes	Charges externes prov	196 751,09
		196 751,09
Total dettes et créances		-142 405,05

FCP – RICHELIEU SPECIAL

2.6. CAPITAUX PROPRES

2.6.1 Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
PART R		
Titres souscrits durant l'exercice	15 621,16	3 353 758,27
Titres rachetés durant l'exercice	-161 265,98	-35 418 955,40
Solde net des Souscriptions / Rachats	-145 644,82	-32 065 197,13

	En parts	En montant
PART I		
Titres souscrits durant l'exercice	0,00	0,00
Titres rachetés durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des Souscriptions / Rachats	0,00	0,00

2.6.2 Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
PART R	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
PART I	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FCP – RICHELIEU SPECIAL

2.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2018
PART R	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,39
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	2 652 556,49
Commission de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	31/12/2018
PART I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de fonctionnement et de gestion	15 259,96
Commission de surperformance	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

2.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

2.8.1. GARANTIES RECUES PAR L'OPCVM :

Néant

2.8.2. AUTRES ENGAGEMENTS RECUS ET/OU DONNES :

Néant

2.9. AUTRES INFORMATIONS

2.9.1. Valeurs actuelles des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2018
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

2.9.2. Valeurs actuelles des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2018
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

FCP – RICHELIEU SPECIAL

2.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion ou aux gestionnaires financiers et OPCVM gérés par ces entités

	31/12/2018
Actions	0,00
Obligations	0,00
TCN	0,00
OPCVM	0,00
Instruments financiers à terme	0,00
Total des titres du groupe	0,00

2.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus ou moins-values nettes versées au titre de l'exercice					
	Date	Code part	Libelle part	Montant total	Montant Unitaire
Total acomptes				0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (6)	31/12/2018	29/12/2017
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-100 319,97	-646 435,15
Total	-100 319,97	-646 435,15

	31/12/2018	29/12/2017
PART R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-171 444,27	-655 179,47
Total	-171 444,27	-655 179,47
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

FCP – RICHELIEU SPECIAL

	31/12/2018	29/12/2017
PART I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	13 008,41	8 744,32
Total	13 008,41	8 744,32
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	31/12/2018	29/12/2017
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	6 939 558,19	15 926 290,67
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	6 939 558,19	15 926 290,67

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	31/12/2018	29/12/2017
PART R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	5 925 585,97	15 777 633,61
Total	5 925 585,97	15 777 633,61
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

FCP – RICHELIEU SPECIAL

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	31/12/2018	29/12/2017
PART I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	50 606,62	148 657,06
Total	50 606,62	148 657,06
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

2.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

PART R	31/12/2018	29/12/2017	30/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Actif net	90 455 736,72	140 292 626,79	127 404 733	164 606 265,74	186 458,08 k€
Nombre de titres	472 780,786	618 425,608	646 296,824	811 380,097	1 013 509,302
Valeur liquidative unitaire	191,32	226,85	197,13	202,87	183,97
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,36	-1,05	-0,41	-1,40	-1,36
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	12,53	25,51	0,83	16,38	9,81
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

PART I	31/12/2018	29/12/2017	30/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Actif net	1 137 178,88	1 332 361,51	4 120 708,11	5 880 912,67	5 782,59 k€
Nombre de titres	0,692	0,692	2,492	3,497	3,837
Valeur liquidative unitaire	1 643 322,08	1 925 377,90	1 653 574,68	1 681 702,22	1 507 060
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	18 798,28	12 636,30	15 223,11	8 519,05	6 281,33
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	73 130,95	214 822,34	7 035,37	135 011,57	79 844,61
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

FCP – RICHELIEU SPECIAL

2.12. INVENTAIRE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Puma SE	EUR	1 750	747 250,00	0,76
Faurecia SA	EUR	71 000	2 347 970,00	2,38
Rémy Cointreau SA	EUR	19 608	1 940 211,60	1,97
Unilever NV Certif of Shares	EUR	40 000	1 896 800,00	1,92
Koninklijke DSM NV	EUR	8 000	571 520,00	0,58
Deutsche Telekom AG Reg	EUR	130 000	1 926 600,00	1,95
Iliad SA	EUR	17 250	2 115 712,50	2,15
Deutsche Post AG Reg	EUR	40 000	956 400,00	0,97
Tenaris SA Reg	EUR	85 000	802 400,00	0,81
Ferrovial SA	EUR	170 000	3 008 150,00	3,05
Telenet Group Holding NV	EUR	45 000	1 827 000,00	1,85
Aéroport de Paris (ADP)	EUR	11 000	1 820 500,00	1,85
Galp Energia SGPS SA B	EUR	150 000	2 069 250,00	2,10
Kering Reg	EUR	7 500	3 087 000,00	3,13
Hermes Intl SA	EUR	1 750	848 400,00	0,86
Weir Group Plc	GBP	50 000	722 757,74	0,73
Korian SA	EUR	55 000	1 709 400,00	1,73
Symrise AG	EUR	51 500	3 321 750,00	3,37
CNH Industrial NV	EUR	95 000	745 560,00	0,76
Novo Nordisk AS B	DKK	60 000	2 395 752,49	2,43
Worldline SA	EUR	12 000	506 400,00	0,51
Rotork Plc	GBP	600 000	1 654 435,91	1,68
Croda International Plc	GBP	40 000	2 086 976,90	2,12
Valeo SA	EUR	30 000	765 300,00	0,78
ING Groep NV	EUR	200 000	1 882 000,00	1,91
TechnipFMC Plc Reg	EUR	45 000	794 250,00	0,81
Publicis Groupe SA	EUR	45 000	2 253 600,00	2,29
Nestlé SA Reg	CHF	30 000	2 125 305,11	2,16
Beiersdorf AG	EUR	50 000	4 558 000,00	4,62
Continental AG	EUR	11 500	1 388 625,00	1,41
Smith & Nephew Plc	GBP	235 000	3 831 395,59	3,89
ThyssenKrupp AG	EUR	75 000	1 123 500,00	1,14
Merck KGaA	EUR	20 000	1 799 600,00	1,83
Novartis AG Reg	CHF	70 000	5 222 533,38	5,30
Accor SA	EUR	60 000	2 226 600,00	2,26
Bouygues SA	EUR	70 000	2 193 800,00	2,23
Natixis	EUR	100 000	411 900,00	0,42
Cie de Saint-Gobain SA	EUR	50 000	1 458 250,00	1,48
Ingenico Group SA	EUR	21 500	1 065 110,00	1,08
EssilorLuxottica SA	EUR	24 952	2 755 948,40	2,80
Société Générale SA	EUR	55 000	1 530 100,00	1,55
British American Tobacco Plc	GBP	100 000	2 784 120,74	2,82
Clariant AG Reg	CHF	90 000	1 445 367,27	1,47
UCB	EUR	20 000	1 426 000,00	1,45
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrant et Bons de sous)			82 149 502,63	83,34
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché régl.			82 149 502,63	83,34
TOTAL Actions & Valeurs assimilées			82 149 502,63	83,34
Union PEA Securite Cap	EUR	800	8 602 568,00	8,73
Richelieu Family Small Cap R Cap	EUR	5 000	581 350,00	0,59
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale			9 183 918,00	9,32

FCP – RICHELIEU SPECIAL

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Titres d OPC			9 183 918,00	9,32
Cion de gestion	EUR	-196 751,09	-196 751,09	-0,20
TOTAL Frais			-196 751,09	-0,20
CPON_909525036C20	GBP	100 000	54 346,04	0,06
TOTAL Coupons et dividendes			54 346,04	0,06
BNPPSecS France EUR	EUR	7 376 831,35	7 376 831,35	7,28
TOTAL Avoirs			7 376 831,35	7,28
TOTAL TRESORERIE			7 234 426,30	7,34
TOTAL ACTIF NET			98 567 846,93	100,00

FCP – RICHELIEU SPECIAL

Frais et commissions effectivement appliqués sur la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2018

Part R	
Taux de commission de gestion effectivement appliqué sur l'année	2.39%
Coûts induits par l'investissement dans d'autres OPCVM	0%
Autres frais – commissions de mouvement	0.18%
Total (TER)	2.57%

Part I	
Taux de commission de gestion effectivement appliqué sur l'année	1.20%
Coûts induits par l'investissement dans d'autres OPCVM	0%
Autres frais – commissions de mouvement	0.18%
Total (TER)	1.38%

(frais estimés en l'absence de porteurs)

Performances au 31 décembre 2018

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures. Les performances sont calculées déduction faite des frais et commissions prélevés par l'OPCVM.

Part	Isin	Performance YTD du 29/12/2017 au 31/12/2018 En Euro	Performance 3 ans du 31/12/2015 au 31/12/2018 En Euro	Performance 5 ans du 31/12/2013 au 31/12/2018 En Euro
R	FR0007045737	-15.66	-5.69	5.09
I	FR0010906321	-14.65	-2.28	11.49

FCP – RICHELIEU SPECIAL



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement

RICHELIEU SPECIAL

Attestation du commissaire aux comptes

sur la composition de l'actif au 31 décembre 2018

KPMG S.A., société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG
International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme
d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes à
directoire et conseil de
surveillance. Inscrite au
Tableau de l'Ordre à Paris
sous le n° 14-30080101 et à la
Compagnie Régionale des
Commissaires aux
Comptes de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

FCP – RICHELIEU SPECIAL



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement RICHELIEU SPECIAL

1-3-5, rue Paul Cézanne - 75008 Paris

Attestation du commissaire aux comptes sur la composition de l'actif au 31 décembre 2018

En notre qualité de commissaire aux comptes du fonds et en application des dispositions de l'article L. 214-17 du code monétaire et financier relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 31 décembre 2018 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion du fonds. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons du fonds acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons du fonds acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Paris La Défense, le 18 février 2019

KPMG S.A.

Pascal Lagand
Associé

KPMG S.A., société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG
International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme
d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes à
directoire et conseil de
surveillance. Inscrite au
Tableau de l'Ordre à Paris
sous le n° 14-30080101 et à la
Compagnie Régionale des
Commissaires aux
Comptes de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417